

MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2018-69 TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE SOUDANAS, À L'OCCASION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise PROJELECT le 30 mars 2018, pour l'exécution de travaux de branchement sur le réseau électrique ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules sur un tronçon de la rue de Soudanas, compris dans l'emprise des travaux, **du lundi 26 avril 2018 à 8^h00 au vendredi 4 mai 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier, à l'occasion de travaux de branchement sur le réseau gaz ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les travaux seront effectués sous circulation avec chaussée rétrécie. La vitesse dans l'emprise du chantier sera réduite en fonction des limitations existantes, et ce, **du lundi 16 avril 2018 à 8^h00 au vendredi 4 mai 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux **du lundi 16 avril 2018 à 8^h00 au vendredi 4 mai 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : L'entreprise **PROJELECT** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VD et VC).

ARTICLE 4°: Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 30 mars 2018

Publié en Mairie le 13.04.2018.....

Le Maire

Jean-Paul DURET.